

Bruxelles, le 24 novembre 2005

## Politique européenne de voisinage: une année de progrès

***Depuis la présentation des premiers plans d'action de la politique européenne de voisinage (PEV) il y a un an, cette dernière est en train de faire ses preuves en tant qu'instrument clé pour promouvoir la bonne gouvernance et le développement économique et social dans les pays qui bordent les frontières terrestres et maritimes de l'Union européenne. La Commission a examiné aujourd'hui une communication présentant les progrès réalisés jusqu'à présent et soulignant les priorités pour l'année à venir. Ce document explique comment la PEV répond aux souhaits de relations plus étroites avec l'UE exprimés par ses voisins et aux préoccupations des citoyens européens que suscitent des questions telles que l'immigration et la criminalité organisée, et comment cette politique contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie européenne de sécurité.***

La commissaire responsable des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, Mme Benita Ferrero-Waldner, a déclaré: *"La PEV est une politique récente qui confirme déjà son potentiel et qui donne un nouvel élan aux efforts que nous déployons conjointement avec nos partenaires afin de soutenir leurs réformes économiques et politiques. En concentrant les efforts sur un programme commun, les plans d'action de la PEV nous permettent d'approfondir nos relations avec nos voisins et renforcent la confiance mutuelle."*

Et d'ajouter: *"Les premiers fruits de la PEV sont déjà visibles. La réalisation des autres engagements que nous avons pris dans les plans d'action nécessitera un effort concerté de l'ensemble de la Commission, car nos travaux avec nos partenaires concernent des domaines aussi divers que le commerce, les transports, l'énergie, la culture, l'éducation, l'immigration et la lutte contre le terrorisme."*

La politique européenne de voisinage vise à construire une zone de prospérité, de stabilité et de sécurité croissantes aux abords de l'Union européenne, dans l'intérêt tant des pays voisins que de l'UE elle-même. Elle offre aux pays partenaires une relation qui va au-delà de la coopération en incluant des liens politiques plus étroits et un élément d'intégration économique, ainsi qu'une assistance pour réaliser des réformes qui stimuleront le développement économique et social. De leur côté, les pays partenaires acceptent de prendre des engagements précis en faveur du renforcement de l'État de droit, de la démocratie et du respect des droits de l'homme, de la réalisation de réformes orientées vers une économie de marché, de la promotion de l'emploi et de la cohésion sociale et d'une coopération sur des objectifs essentiels de la politique étrangère tels que la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes de destruction massive.

## **Principales réalisations à ce jour**

- Sept plans d'action ont été négociés et adoptés formellement – avec Israël, la Jordanie, la Moldavie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Tunisie et l'Ukraine.
- L'application et le suivi de ces plans d'action sont déjà bien engagés. Parmi les objectifs atteints, on peut citer les progrès réalisés avec l'Ukraine en ce qui concerne le statut d'économie de marché, l'assouplissement des procédures en matière de visas et l'énergie; l'établissement d'une mission de surveillance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine; et l'élargissement de notre dialogue politique avec nos partenaires méditerranéens, avec, entre autres et pour la première fois, la création de sous-comités afin de discuter de manière régulière de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance.
- Des préparatifs sont en cours pour étendre le jumelage et le TAIEX aux pays partenaires de la PEV (deux outils conçus pour soutenir les réformes administratives et l'alignement sur les pratiques de l'Union).
- Les États membres s'attachent de plus en plus aux mêmes priorités de réforme dans leurs propres programmes d'assistance bilatéraux.
- Les institutions financières internationales commencent à se fonder sur les plans d'action de la PEV pour établir le programme stratégique de leurs opérations avec les pays partenaires.

## **Prochaines étapes**

Parmi les tâches essentielles pour la période 2006-2007 figurent:

- l'achèvement des travaux relatifs aux cinq prochains plans d'action de la PEV (Arménie, Azerbaïdjan, Égypte, Géorgie, Liban);
- la préparation d'un rapport de PEV sur l'Algérie;
- la création d'un système de bourses d'études lié à la PEV, l'ouverture de certains programmes et de certaines agences aux pays partenaires et la fourniture d'une assistance technique et financière de la CE qui soit efficace et déterminée par des considérations d'ordre stratégique;
- l'adoption des mesures nécessaires pour faire en sorte que le financement alloué à la PEV dans le contexte des perspectives financières 2007-2013 soit adéquat pour soutenir les ambitions de cette politique et que le règlement relatif à l'instrument européen de voisinage et de partenariat (ENPI) soit arrêté dans un avenir proche afin que la programmation de l'aide pour l'année 2007 puisse se poursuivre;
- l'ouverture d'une réflexion sur les perspectives à long terme de la PEV, à laquelle de nombreuses parties intéressées, tant dans l'UE que dans les pays partenaires, auront la possibilité de contribuer.

Pour plus d'informations:

[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/jordan/intro/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/jordan/intro/index.htm)

## PEV – SITUATION PAR PAYS

Pays partenaires de la PEV	Relations contractuelles avec la CE – entrée en vigueur	Rapport de PEV	Plan d'action de la PEV	Adoption par l'UE	Adoption par le pays partenaire
<b>Algérie</b>	AA – 2005	<i>En préparation</i>	--	--	--
<b>Arménie</b>	APC – 1999	Mars 2005	<i>En préparation</i>	--	--
<b>Azerbaïdjan</b>	APC – 1999	Mars 2005	<i>En préparation</i>	--	--
<b>Belarus</b>	--	--	--	--	--
<b>Égypte</b>	AA – juin 2004	Mars 2005	<i>En préparation</i>	--	--
<b>Géorgie</b>	APC – 1999	Mars 2005	<i>En préparation</i>	--	--
<b>Israël</b>	AA – juin 2000	Mai 2004	Arrêté fin 2004	21.02.2005	11.04.2005
<b>Jordanie</b>	AA – mai 2002	Mai 2004	Arrêté fin 2004	21.02.2005	11.01.2005
<b>Liban</b>	AA – <i>imminent</i>	Mars 2005	<i>En préparation</i>	--	--
<b>Libye</b>	--	--	--	--	--
<b>Moldavie</b>	APC – juillet 1998	Mai 2004	Arrêté fin 2004	21.02.2005	22.02.2005
<b>Maroc</b>	AA – mars 2000	Mai 2004	Arrêté fin 2004	21.02.2005	27.07.2005
<b>Autorité palestinienne</b>	AA intérimaire – juillet 1997	Mai 2004	Arrêté fin 2004	21.02.2005	04.05.2005
<b>Syrie</b>	AA – <i>en attente de ratification</i>	--	--	--	--
<b>Tunisie</b>	AA – mars 1998	Mai 2004	Arrêté fin 2004	21.02.2005	04.07.2005
<b>Ukraine</b>	APC – mars 1998	Mai 2004	Arrêté fin 2004	21.02.2005	21.02.2005

APC: accord de partenariat et de coopération

AA: accord d'association